



**Octroi d'une prime unique au commerce de détail et aux métiers de contacts pour atténuer les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire due au Coronavirus (Covid 19) -
Formulaire de demande**

Le demandeur doit introduire sa demande de prime auprès de l'administration communale de la commune dans laquelle se trouve son unité d'établissement au plus tard le **1 février 2021**. La demande peut être transmise par voie digitale (cf. courriel ci-dessous), via la poste ou par dépôt dans la boîte aux lettres communale. L'accusé de réception délivré par l'administration communale fait foi.

Contacts :

| | | |
|--------------|------------------------------|--------------|
| Amel | rita.kirens@amel.be | 080 34 81 25 |
| Büllingen | finanzen@buellingen.be | 080 64 00 20 |
| Burg Reuland | aline.marx@burg-reuland.be | 080 32 97 45 |
| Bütgenbach | bettina.moeres@butgenbach.be | 080 44 00 98 |

Identité du demandeur :

Prénom et nom: _____

Adresse

Rue, Numéro: _____

Code postal, Localité: _____

Contact téléphonique: _____

Courriel: _____

Fonction: _____

Détails de l'unité d'établissement :

Nom de l'établissement: _____

Adresse

Rue, Numéro: _____

Code postal, Localité: _____

Numéro d'entreprise: _____

Paiement de la prime :

Titulaire du compte: _____

IBAN: _____

BIC: _____

Activité principale qui génère au moins 50% du chiffre d'affaires :

Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

- 45.113 45.194 45.320
 45.193 45.206 45.402

Commerce de détail à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles

- 47.191 47.530 47.640 47.721 47.788
 47.192 47.540 47.650 47.722 47.789
 47.410 47.591 47.711 47.770 47.791
 47.420 47.592 47.712 47.782 47.792
 47.430 47.593 47.713 47.783 47.793
 47.512 47.594 47.714 47.785 47.820
 47.519 47.599 47.715 47.786 47.890
 47.527 47.630 47.716 47.787 47.990

- 59.140 Projection de films cinématographiques
- 68.311 Intermédiation en achat, vente et location de biens immobiliers pour compte de tiers
- 74.201 Production photographique, sauf activités des photographes de presse
- 82.300 Organisation de salons professionnels et de congrès

Autres activités d'enseignement

- 85.510 85.531
 85.520 85.532

Activités créatives, artistiques et de spectacle

- 90.021 90.041 90.042

Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles

- 91.030 91.041

- 92.000 Organisation de jeux de hasard et d'argent

Activités sportives, récréatives et de loisirs

- 93.211 93.292
 93.291 93.299

Autres services personnels

- 96.021 96.092 96.099
 96.022 96.093
 96.040 96.094

Attestation sur l'honneur:

Je, _____ [Prénom, Nom du demandeur],
certifie par la présente que je demande la prime

en **catégorie 1 (2.000,00 € - commerce de détail,...)** parce que j'étais contraint de fermer mon magasin ou d'arrêter mes activités du **2 novembre jusqu'au 30 novembre 2020**;

OU

en **catégorie 2 (4.000,00 € - métiers de contacts,...)** parce que j'étais contraint de fermer mon magasin ou d'arrêter mes activités à partir du **2 novembre 2020 et au-delà du 1 décembre 2020** ;

- pour une unité d'établissement à laquelle la clientèle est reçue ou à partir de laquelle l'activité principale de l'unité est organisée;
- une seule fois par entreprise et ce pour l'activité qui a généré la majorité du chiffre d'affaires (au moins 50% avant le 13 mars 2020), même si j'effectue plusieurs activités principales et j'ai plusieurs unités d'établissement.

Je joins à la demande les documents suivants :

- Extrait de la Banque Carrefour des entreprises avec le numéro d'entreprise et le code NACE
- Document de la caisse d'assurance sociale qui prouve qu'il s'agit de l'activité principale
- Document qui prouve que j'ai eu droit au droit passerelle complet lors des mois de novembre / décembre 2020
- Preuve de paiement des cotisations sociales à l'Etat belge d'au moins 717,18 € par trimestre pour au moins un trimestre lors de la période allant du 1 janvier 2019 au 30 octobre 2020 (seulement à joindre si le droit passerelle n'a pas été demandé)
- Autres documents:

[Date]

[Signature]

[Prénom, Nom]

CONFIDENTIALITE

La commune est responsable du traitement de vos données conformément au règlement de base sur la protection des données (EU) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et aux dispositions d'application correspondantes. Elle n'utilisera ces données que pour le paiement d'une prime unique au commerce de détail et métiers de contacts pour atténuer les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire due au coronavirus (COVID-19). Vos droits personnels font l'objet d'une attention particulière. Vous pouvez trouver de plus amples informations sur la manière de protéger vos droits sur le site web de la commune. Vous y trouverez également les coordonnées du responsable de la protection des données de votre commune.